

Hannah Arendt

Eichmann à Jérusalem

I Le rôle d'Eichmann dans la solution finale

En 1961 Hannah Arendt assiste comme envoyée spéciale du New Yorker au **procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem**. Son reportage est d'abord publié sous forme d'articles, puis en livre sous le titre *Eichmann à Jérusalem Rapport sur la banalité du mal.*

En novembre 1945 commencèrent à **Nuremberg** les **procès des grands criminels de guerre**. Le **nom d'Eichmann** y était **mentionné** avec une régularité alarmante. Un témoin à charge fournit contre Eichmann des preuves accusatrices.

Notre première question sera : quel fut le rôle exact d'Eichmann dans la mise en œuvre de la Solution finale ?

En 1932, Adolf Eichmann devint membre du parti national-socialiste et entra dans les S.S. Très vite, il fut transféré au département pour **l'étude des questions juives**. En 1935 le régime nazi ne persécutait pas encore les Juifs en tant que tels, mais se livrait déjà à leur égard à des **mesures d'exclusion** (les lois de Nuremberg avaient été édictées en 1930). Quant au parti, il nourrissait un **antisémitisme** violent et outrancier.

Très vite Eichmann se passionna pour le problème juif et devint partisan d'une solution politique au problème : l'expulsion des Juifs d'Allemagne et l'établissement d'un territoire bien à eux : « mettre un peu de sol sous les pieds des Juifs ». A cette fin, Eichmann adhéra au message du **sionisme** : mouvement politique visant à l'établissement d'un **Etat juif** en **Palestine**. Eichmann maintiendra toujours cette position. Ainsi soutint-il quelques années plus tard le **projet de Madagascar** (été 1940) : il s'agissait d'évacuer quatre millions de Juifs d'Europe et de les déposer sur cette terre française.

En mars 1938 Eichmann fut envoyé à Vienne comme **spécialiste de l'émigration forcée**. Très vite, Eichmann se découvrit des **dons particuliers d'organisation** – création de fonds d'émigration pour faire émigrer les Juifs pauvres – et de **négociation** : il fut ainsi chargé de tous les contacts professionnels avec les représentants des communautés juives.

Entre 1937 et 1941 Eichmann obtint plusieurs **promotions**. Il était devenu une **autorité** en matière d'**émigration** et d'**évacuation**.

Lorsque la guerre éclata en septembre 1939 Eichmann fut rappelé à **Berlin**.

La **situation** avait **changé**. **Personne ne pouvait plus raisonnablement envisager l'émigration forcée comme la solution au problème juif** (elle fut d'ailleurs interdite aux Juifs à l'automne 1941). En temps de guerre en effet il était très difficile de transférer les gens d'un pays à l'autre. D'autre part, c'est à partir de ce moment là que le **régime nazi** devint ouvertement **totalitaire** et **criminel**. Le service de sécurité des S.S fusionna avec la police secrète d'Etat et devint le R.S.H.A. : Office Central de Sécurité du Reich ; Eichmann fut affecté au bureau IV du R.S.H.A. dont la tâche était de combattre les adversaires de l'Etat. Son **bureau spécial** était exclusivement et officiellement consacré à l'**élimination de l'adversaire juif**. Même si d'un point de vue technique et opérationnel Eichmann n'avait pas une position très élevée, son poste était un **poste clé**, parce que, pour des **raisons idéologiques**, le **problème juif** devenait chaque jour plus **important**. Ce problème prit des **proportions extraordinaires** à partir de 1943. Le **régime nazi** se trouvait devant un **dilemme** : l'**émigration forcée** n'était plus **possible**.

Dès le printemps 1941, la Solution finale – c'est à dire l'élimination physique – était connue de tous les dirigeants, mais elle restait encore un secret d'Etat.

Le programme d'extermination commença en automne 1941. Il suivait **deux voies** totalement **distinctes**. La première menait aux **usines à gaz**, la seconde aux **Einsatzgruppen**, troupes de la Waffen-S.S. qui procédait aux **fusillades en masse**.

Le rôle d'Eichmann, d'ordre organisationnel et technique, était précis et limité. Il n'a jamais été mêlé à l'extermination des usines à gaz. Si Eichmann paraissait parfaitement **renseigné** sur ce qui se passait dans les camps de l'Est, **il n'avait jamais directement participé aux atrocités**, qui ne relevaient pas de sa compétence. Il n'a jamais non plus **tué un homme de ses propres mains** (il avouera d'ailleurs lui-même que son premier contact avec la réalité de l'extermination avait été insupportable, voir à ce propos les pages 149 à 151).

Eichmann était en quelque sorte un spécialiste des transports, chargé de régler tous les problèmes concernant le transport des Juifs vers les camps de la mort. Reste qu'en toute connaissance de cause, il envoya au trépas des millions d'êtres humains. Il fut un des premiers responsables des échelons inférieurs à être **informé** de la **Solution finale**. Il participa à la **conférence de Wannsee** en 1941 où la **Solution finale** fut accueillie avec un **enthousiasme extraordinaire** par tous les participants et où on délibéra officiellement sur les différents moyens de tuer.

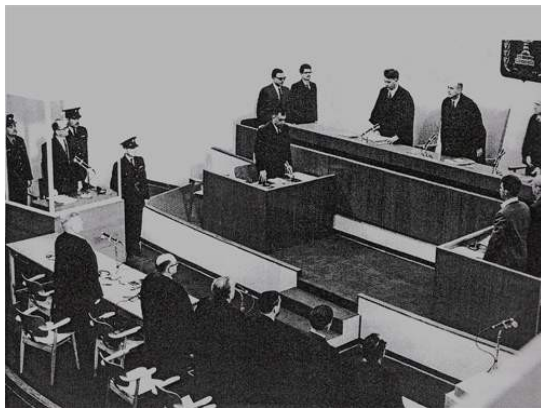
Après la **défaite allemande**, Eichmann fut placé dans un **camp de prisonniers S.S.** Il parvint à **s'enfuir** du camp et à gagner **Buenos Aires** en **Argentine** où il s'établit et où sa famille vint le rejoindre

Les services secrets de renseignements israéliens ayant localisé la cachette d'Eichmann, il fut kidnappé par des agents du gouvernement israélien le 11 mai 1960 et conduit à Jérusalem.

Entre le 29 mai 1960 et le 17 janvier 1961, Eichmann subit un très long **contre interrogatoire.**

Le procès d'Eichmann qui eut lieu devant le tribunal de Jérusalem débuta le 11 avril 1961 et fut clos le 15 décembre 1961.

II Le cadre du procès et son déroulement



Le **procès d'Eichmann** est sans doute resté un des procès les plus **célèbres** dans l'**histoire du XXème siècle.**

Dans le premier chapitre, intitulé La Cour, Arendt présente le cadre du procès et ses principaux protagonistes.

La salle du tribunal est conçue à la manière d'un théâtre. Les principaux protagonistes représentent les acteurs. Tout le procès représenta d'ailleurs un spectacle aussi sensationnel que les grands procès de Nuremberg.

La salle est d'abord composée d'une **très grande estrade**. Sur la partie supérieure, les **magistrats**. Ils sont au nombre de **trois**. Au bas de l'estrade, le dos au public, siégeaient le **procureur**, Mr Hausner, représentant du gouvernement israélien et de son premier ministre Ben Gourion, avec son équipe, ainsi que la **défense** (le gouvernement israélien avait décidé d'accepter un avocat **étranger** : Eichmann avait retenu le docteur Servatius, avocat d'affaires à Cologne). Aux deux extrémités de la table, les **sténographes**. Juste en dessous, les **traducteurs** (les débats avaient lieu en hébreu, or l'accusé comme la défense ne parlaient qu'allemand).

L'**accusé**, qui était en quelque sorte le **héros de la pièce**, était assis dans une **cabine de verre** faisant face à la barre des témoins, sur le gradin inférieur de l'estrade.



Quant au **public**, censé représenter le monde entier « *venu(s) à Jérusalem en troupeaux serrés, des quatre coins du monde* », il se composait essentiellement, outre les **journalistes**, de **survivants**, de gens d'un certain âge et de vieillards.

Arendt souligne à plusieurs reprises la **noblesse du comportement des trois magistrats**. Il apparaissait évident qu'il s'agissait de trois hommes **bons et droits**, véritablement **humains**. Leur **attitude** fut à la fois **sobre et stimulante**, leur **comportement vis à vis de l'accusé au-dessus de tout reproche**. Citons en particulier la **haute figure du juge Landau, président du tribunal, homme intègre qui jusqu'au bout a servi la justice avec la plus grande fidélité possible**.

Suivons maintenant le récit du déroulement du procès.

Le **réquisitoire du procureur** - dont Arendt souligne à plusieurs reprises le **cabotinage** et la **vanité** – **centre d'emblée le procès sur les victimes** : la **tragédie juive**, la **souffrance des Juifs**. **Toute l'organisation du procès en résulte : présenter d'abord à la Cour les horreurs dont furent victimes les Juifs, chercher ensuite les preuves qui établiraient la relation de cause à effet entre Eichmann et ces horreurs.**

On entendit d'abord le **témoignage des victimes**, donc des **témoins à charge**. Ces témoignages durèrent du 24 avril au 12 juin. Presque tous les témoins étaient des **Israéliens**, choisis parmi des centaines de volontaires. Quatre vingt dix d'entre eux étaient des **survivants** au sens propre du terme, c'est à dire des rescapés des camps de la mort.

Eichmann fut **appelé à la barre** le 20 juin et **interrogé** jusqu'au 7 juillet. Du 29 juillet au 14 août, la **défense**, réduite au seul docteur Servatius, **prit la parole**.

Le procès fut ensuite **ajourné** pendant quatre mois. Les juges revinrent le 11 décembre pour **prononcer le jugement**. **Eichmann y était reconnu coupable d'avoir commis des crimes contre le peuple juif, il était également reconnu coupable de crimes contre l'humanité**. Après la lecture du jugement, le **procureur** requit la **peine de mort**. La **défense** demandait l'**acquiescement**. L'accusé avait, selon elle, accompli des actes d'Etat, des actes « *pour lesquels vus êtes décoré si vous êtes vainqueur et envoyé à l'échafaud si vous êtes vaincu* ».

Le 15 décembre 1961, la peine de mort fut prononcée.

Eichmann se déclara **très déçu** par la décision des juges, il se ressentit comme **incompris, victime d'une erreur**. Selon lui, il devait payer pour les actes des autres. Seuls les dirigeants méritaient d'être punis.

Trois mois plus tard, le 22 mars 1962, le cas Eichmann fut soumis à la **Cour d'appel**. Le 21 mai 1962, fut donnée lecture du **second jugement** qui **confirmait** le premier. La **sentence** fut **exécutée** avec une rapidité extraordinaire : le même jour, un peu avant minuit, Eichmann fut **pendu**.

Selon Arendt, **les enjeux du procès étaient doubles**.

Le **premier enjeu** est un enjeu **historique**. L'**objectif** du procureur et de l'Etat d'Israël était de faire du procès d'Eichmann un **procès historique**, destiné à donner des leçons au monde entier.

« Nous voulons montrer à tous les pays du monde comment des milliers d'êtres humains, parce qu'ils se trouvaient être juifs, et un million de bébés, parce qu'ils se trouvaient être des bébés juifs, ont été assassinés par les nazis ». Dans l'esprit de l'accusation, le procès devait être **le symbole commémoratif de l'holocauste, de la souffrance de toutes les victimes.**

Arendt **conteste** cet enjeu, qui **dépasse** les **limites** et les **compétences** de la **procédure judiciaire**. Celle-ci n'avait pas à se prononcer sur le **peuple allemand** en général, sur l'**antisémitisme**, sur le **totalitarisme**, sur la **nature humaine** et le **péché originel**.

Le seul véritable problème, dans la logique d'un procès, est dans la personne de l'accusé, dans son histoire individuelle et dans la nature de ses actes. Il s'agit alors de **peser les faits** retenus contre l'accusé, de les **juger** et de le **châtier** en conséquence. « *Le but d'un procès est de rendre justice, rien de plus* » « *Le problème de la culpabilité, ou de l'innocence de l'individu, de la justice rendue à l'accusé et à la victime, sont les seules choses qui comptent lors d'un procès criminel* ».

Le **second enjeu** du procès est un enjeu **juridique**. On a souvent souligné **les insuffisances et les défaillances de la procédure judiciaire.**

Ainsi une **objection** a été faite au choix du **tribunal de Jérusalem**, et non pas d'un **tribunal militaire international**, seul **habilité** à juger les **crimes contre l'humanité**. D'autre part il s'agissait d'un **tribunal de vainqueurs**. Des **juges juifs**, l'**Etat des Juifs** pouvaient-ils être considérés comme **compétents** pour juger un criminel accusé de crimes **contre les Juifs** ? **Un tribunal israélien était-il le plus indiqué pour faire le procès des exécutants de la Solution finale ?**



La personnalité d'Eichmann : Eichmann ou l'absence de pensée



Abordons maintenant le problème posé par la personnalité d'Eichmann.

Elle est **déconcertante** par sa **banalité** même. Son **étrangeté** consiste dans sa **platitude**. Toute l'analyse du personnage, son comportement au procès, tendent à montrer, selon Arendt, qu'il s'agissait **d'un homme sans envergure**, un homme qui ne présentait pas de **traits exceptionnels**, ni sur le plan psychologique, ni sur le plan sociologique.

Eichmann en effet n'était ni un grand pervers, ni un fou, ni un fanatique. Pour Arendt, justement, l'échec des juges de Jérusalem était lié à leur incapacité à comprendre le criminel qu'ils avaient à juger.

Eichmann, d'abord, n'avait rien d'un **monstre** à la Macbeth ni d'une **figure démoniaque**. « *Avec la meilleure volonté du monde, on ne parvient pas à découvrir en Eichmann la moindre profondeur diabolique ou démoniaque* » (il avouait lui-même être un homme plutôt doux qui ne supportait pas la vue du sang. Arendt raconte à ce propos sa réaction quand il assista pour la première fois à une fusillade « *Mes genoux ont flanché. Je suis reparti.* »).

Eichmann n'était pas non plus un **fou**. Le témoignage des psychiatres était sur ce point incontestable. « *Une demi-douzaine de psychiatres avaient certifié qu'Eichmann était « normal ».* « *Plus normal, en tout cas, que je ne le suis moi-même après l'avoir examiné* », s'exclama l'un d'eux, paraît-il ».

Enfin, Eichmann n'était pas un **fanatique**. On ne saurait y voir un cas de **haine morbide des Juifs**, ni d'**endoctrinement** d'aucune sorte. Lui-même l'avait toujours répété « *Personnellement* », *Eichmann n'avait jamais rien eu contre les Juifs ; au contraire, il avait de nombreuses « raisons personnelles » de ne pas les haïr* ».

Selon Arendt, Eichmann n'était qu'un être **borné, insignifiant. Socialement**, on pouvait le considérer comme un **déclassé**. Issu d'une solide famille bourgeoise, il était **descendu dans l'échelle sociale**. Pour s'en expliquer, il évoquait toujours, dans le récit de sa vie, la **malchance**, ce qui était aussi une façon d'éveiller la sympathie de ses interlocuteurs. Il **se complaisait** à faire le **récit** de ses **malheurs**. « *Le destin semblait s'opposer à la réalisation de tous mes désirs, tous mes projets, comme si j'étais né sous une mauvaise étoile* ».

Son trait de caractère le plus frappant était sans doute sa vanité, sa vantardise. Eichmann était **prétentieux**, c'est d'ailleurs cette vanité qui le **perdit**. « *Vantardise pure qui lui fit déclarer à ses hommes, à la veille de la défaite allemande : « Je sauterai dans ma tombe en riant, car c'est une grande satisfaction pour moi que d'avoir sur la conscience la mort de cinq millions de Juifs* ».

Mais la vantardise est un défaut courant. En fait, selon Arendt, **ce qui lui a permis de devenir un des plus grands criminels de son époque, c'est la pure absence de pensée (qu'il ne faut pas confondre avec la bêtise ou la stupidité) absence de pensée à la fois banale et tragique.** « *Que l'on puisse être (...) à ce point privé de pensée ; que cela puisse faire plus de mal que tous les instincts destructeurs réunis qui sont peut-être inhérents à l'homme - voilà une des leçons qu'on pouvait tirer du procès de Jérusalem* ».

Cette incapacité à penser transparaissait déjà dans le **langage** d'Eichmann. Eichmann avait coutume de s'en excuser en disant « *le langage administratif est le seul que je connaisse* ». **Ce qui frappe dans le langage d'Eichmann, c'est son impersonnalité stéréotypée.** En fait, il était réellement incapable de prononcer une seule phrase qui ne fut pas un **cliché**, un **slogan** ou une **expression toute faite**. Toutes ses interventions n'étaient qu'un **bavardage creux** « *il disait toujours la même chose, avec les mêmes mots* ».

Arendt interprète une telle façon de parler comme un **mécanisme de défense** extrêmement **efficace** contre la **réalité**, une sorte de **refuge** en même temps qu'une forme d'**auto intoxication**. En particulier, la **langue de bois de l'administration** évitait à Eichmann d'être placé face à la réalité de l'extermination. Chaque fois qu'il prononçait ces clichés, Eichmann éprouvait une **euphorie extraordinaire**.

L'**exemple** le plus **tragique** de cette inconsistance verbale – qui conduisait Eichmann à **se contredire** sans s'en apercevoir – réside dans les **paroles** qu'il prononça le **soir de son exécution**. *« Devant la mort, il avait trouvé les phrases toutes faites que l'on dispense dans les oraisons funèbres. Sur l'échafaud, sa mémoire lui joua un dernier tour : « euphorique », il avait oublié qu'il assistait à sa propre mort ».*

Mais l'absence de pensée d'Eichmann se traduisait également dans son incapacité à se mettre à la place des autres - « Il était à peu près incapable de voir les choses d'un point de vue autre que le sien » - et dans ses défaillances de mémoire. On découvrit en effet que la **mémoire** d'Eichmann le **trahissait** quand il s'agissait de rendre compte d'événements passés : si Eichmann se souvenait assez bien de tournants décisifs de sa propre carrière, il oubliait les étapes majeurs de l'histoire de l'extermination des Juifs. *« La mémoire d'Eichmann ne fonctionnait que lorsqu'il s'agissait d'évènements ayant un rapport direct avec sa propre carrière ».*

Cette effarante absence de pensée d'Eichmann était telle qu'il lui était **impossible** de **savoir** ou de **sentir** qu'il avait **fait le mal**. **Ce qu'il avait totalement perdu, c'est la conscience morale. C'est pourquoi il n'a jamais éprouvé ni sentiment de culpabilité, ni remords.** *« Ce qu'il avait fait, il l'avait fait et il ne prétendait pas le nier ; (...) Mais il n'entendait pas par là qu'il regrettait quoi que ce fût : « le remords, c'est bon pour les petits enfants » ».*

C'est la raison pour laquelle Eichmann plaida à son procès pour sa défense **« non coupable dans le sens entendu par l'accusation »**. Que sous-entendait en effet l'accusation ? Qu'il avait **fait exprès** d'agir comme il l'avait fait. Cela, Eichmann ne le **niait pas**. Mais aussi que ses **motifs** étaient **ignobles**, que ses **actes** étaient **criminels**. Ce que **refusait** Eichmann. Il était persuadé de n'être pas un salaud.

La **conclusion** d'Arendt est la suivante : *« Eichmann n'était pas stupide, il était inconscient – ce qui n'est pas du tout la même chose – et seule son inconscience lui a permis de devenir un des plus grands criminels de l'histoire ».* Eichmann était-il pour autant **innocenté** par son **inconscience** du **mal** qu'il **commettait** ? Loin de **disculper** Eichmann, comme l'ont cru à tort certains de ses lecteurs, Arendt affirme au contraire qu'il était **totalement coupable**. **La conscience morale, en effet, c'est à dire la capacité de distinguer le bien du mal, était en Eichmann comme elle est en tout homme. Simplement, elle n'est pas une possession ou une propriété qui appartiendrait à la nature de l'homme. Celui-ci peut renoncer à l'exercer, il s'agit alors d'un refus ou d'une démission.**

Tel était, selon Arendt, « *le défi moral, voire juridique, essentiel, que constituait le cas Eichmann* » et que personne ne comprit lors de son procès.